

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 février 2009
(convocation du 2 février 2009)

Aujourd'hui Vendredi Treize Février Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. DUCHENE Michel
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GELLE Thierry à CAZABONNE Alain jusqu'à 10h40
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
M. SEUROT Bernard à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h10
M. SOUBIRAN Claude à M. PUJOL Patrick à cpter de 12h50
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 12h20
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à cpter de 12 h 15
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme BALLOT Chantal à M. LAMAISON Serge
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis
M. CAZENAVE Charles à M. GAUTE Michel jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à M. DAVID Yohan

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. LABISTE Bernard
Mme DELATTRE Nathalie à M. SOLARI Joël à cpter de 12h40
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure
Mme DIEZ Martine à M. PEREZ Jean-Michel
M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11h05
M. GUICHOUX Jacques à M. FREYGEFOND Ludovic
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12h40
M. LOTHaire Pierre à M. MOGA Alain
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. ROUVEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Commission Intercommunale des Impôts Directs - Composition - Nomination
des commissaires - Transmission au directeur des services fiscaux.**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2008/0210 du 25 avril 2008, et suivant les modalités de l'article 83 de la loi de Finances pour 2008, vous avez créé la Commission intercommunale des impôts directs à la Communauté urbaine de Bordeaux pour qu'elle exerce son mandat dès l'année 2009.

La Commission intercommunale des impôts directs est le pendant intercommunal, pour les locaux hébergeant des activités non industrielles, des commissions communales des impôts directs prévues par l'article 1650 du code général des impôts.

Elle participe, en lieu et place des commissions communales, à la désignation des locaux de référence à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés visés par l'article 1498 du code général des impôts. Elle donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposés par l'administration fiscale.

Pour ces deux activités, en cas de désaccord, ou de refus de la commission intercommunale des impôts directs de prêter son concours, la liste des locaux types et les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

La Commission est composée de 11 membres, à savoir :

- Le président de l'établissement public de coopération (ou un vice-président délégué),
- Et 10 commissaires

Suite à l'adoption de la délibération par le Conseil de Communauté le 25 avril 2008, chacune des 27 communes a été appelée à désigner un commissaire titulaire et un commissaire suppléant.

Les personnes ainsi désignées remplissent les conditions édictées au 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts :

- être de nationalité française,
- avoir 25 ans au moins,
- jouir de ses droits civils,

- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres,
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- et posséder les connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La liste en annexe qui vous est soumise comporte les noms :

- des personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont deux domiciliées en dehors du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale),
- des autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont une domiciliée en dehors du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale).

La liste est transmise au directeur des services fiscaux qui choisira les dix commissaires titulaires et les dix commissaires suppléants.

Dans ces conditions et, si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, d'autoriser Monsieur le Président à:

➤ **TRANSMETTRE** la liste jointe en annexe des personnes susceptibles de siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs, au directeur des services fiscaux de la Gironde afin qu'il soit en mesure d'exercer son choix.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 février 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
25 FÉVRIER 2009

PUBLIÉ LE : 25 FÉVRIER 2009

M. LUDOVIC FREYGEFOND